

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général que M. l'Orateur lit comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du Conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, Secrétaire d'état pour les Affaires extérieures, et l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa,

Le 30 janvier 1947.

M. l'Orateur dépose alors le rapport des Bibliothécaires du Parlement, qui se lit ainsi:

*A l'honorable Président de la Chambre des communes,*

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1946.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés, reçus en don et déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur au cours de l'année 1946, est actuellement sous presse; la distribution s'en fera d'ici quelques semaines.

On a rétabli le crédit affecté à l'achat des livres et qui avait été fort réduit en 1942, mais, l'an dernier, le prix des livres et le coût des services essentiels ont subi une hausse considérable. Tout de même, la bibliothèque s'est enrichie, croyons-nous, de la plupart des ouvrages de valeur susceptibles de répondre aux exigences du Parlement.

A la récente session des Nations Unies, l'honorable Paul Martin, alors Secrétaire d'Etat, s'est entendu avec M. Trygve Lie, Secrétaire permanent de ladite organisation, pour que tous les documents publiés par cette dernière, en anglais et en français, fussent distribués gratuitement à la bibliothèque du Parlement. Nos sincères remerciements à ces messieurs.

Lors de son assemblée tenue le 22 mai 1946, le Comité mixte de la bibliothèque du Parlement a fait les recommandations suivantes:

1. Que les mesures nécessaires soient prises pour repeindre l'intérieur de la bibliothèque et pour remplacer par un système de chauffage à l'eau chaude le chauffage à vapeur actuellement installé dans la partie centrale de la bibliothèque.
2. Que, pour atténuer l'encombrement dans la bibliothèque, le gouvernement envisage la nécessité de faire entreposer ailleurs tous les volumes et documents que les bibliothécaires jugent actuellement inutiles aux besoins de la bibliothèque du Parlement. Ces volumes et documents pourront plus tard servir de noyau à une Bibliothèque nationale qui, de l'avis de votre Comité, devrait être située à Ottawa, et dont la nécessité se fait depuis longtemps sentir.
3. Que l'on adopte un système de microfilmage des journaux reliés, au moyen d'une machine à lire les microfilms, et par l'acquisition des éditions microfilmiques courantes d'un certain nombre de journaux.